

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 15 janvier 2024, à 19 heures, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) : Mesdames Suzanne Jutras et Kim Munkittrick, Messieurs Guy Lapointe, Martin Loubier, Gaétan Roy et Sylvain Hamel.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Sylvain Drolet, directeur général est présent.

CETTE SÉANCE DU CONSEIL EST ENREGISTRÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

2024-01-01

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 DÉCEMBRE ET 18 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance du 4 décembre et des deux séances du 18 décembre et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2024-01-02

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux du 4 décembre et 18 décembre 2023 et qu'ils soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DES DOSSIERS

Le contrat pour le transfert de propriété concernant l'église Sainte-Marguerite a été fait et signé le 21 décembre dernier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Langlois demande s'il y aura un autre calendrier distribué pour les collectes à cause des couleurs qui sont difficiles à lire.

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

LA MAIRE ROBERT GLADU

- 3 décembre – reconnaissance pompiers
- 4 décembre – conseil municipal
- 5 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 7 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 18 décembre – ajournement et assemblée budget 2024
- 21 décembre – signature contrat pour l'église chez le notaire

LA CONSEILLÈRE KIM MUNKITTRICK, SIÈGE NO. 1

- 4 décembre – conseil municipal
- 5 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 7 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 18 décembre – ajournement et assemblée budget 2024

LE CONSEILLER GUY LAPOINTE, SIÈGE NO. 2

- 3 décembre – reconnaissance pompiers
- 4 décembre – conseil municipal
- 5 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 7 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 13 décembre – table de la MRC – remplacement du maire
- 18 décembre – ajournement et assemblée budget 2024
- 21 décembre – CA – Régie des Rivières

LE CONSEILLER MARTIN LOUBIER, SIÈGE NO. 3

- 3 décembre – reconnaissance pompiers
- 4 décembre – conseil municipal
- 5 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 7 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 18 décembre – ajournement et assemblée budget 2024

LA CONSEILLÈRE SUZANNE JUTRAS, SIÈGE NO. 4

- 4 décembre – conseil municipal
- 5 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 7 décembre – rencontre travail – budget 2024

LE CONSEILLER SYLVAIN HAMEL, SIÈGE NO. 5

- 4 décembre – conseil municipal
- 5 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 7 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 18 décembre – ajournement et assemblée budget 2024

LE CONSEILLER GAÉTAN ROY, SIÈGE NO. 6

- 3 décembre – reconnaissance pompiers
- 4 décembre – conseil municipal
- 5 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 7 décembre – rencontre travail – budget 2024
- 18 décembre – ajournement et assemblée budget 2024
- 20 décembre – lancement de la politique - MADA

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUIS

7.1 DEMANDE DE SUBVENTION – OSCAR -DHU

CONSIDÉRANT la demande de subvention faite le 15 décembre dernier pour l'organisme Oscar-Dhu;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est pour le développement et la promotion des activités de l'organisme ainsi que la mise à jour d'une partie du site web;

2024-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

ET RÉSOLU de verser pour l'exercice 2023 le montant demandé soit 250.00 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 CONTRIBUTION AU JOURNAL RÉGIONAL « LE HAUT-SAINT-FRANCOIS »

CONSIDÉRANT QU'en novembre dernier, le conseil municipal avait accepté de verser à son budget 2024 le renouvellement de la contribution au journal « Le Haut-Saint-François »;

2024-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de verser pour l'exercice 2024 le montant demandé soit 666.40 \$ au compte 02 701 00 970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 DEMANDE DE SUBVENTION – CLUB D'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue le 2 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la subvention sera utilisée pour faire l'embauche d'une personne afin d'effectuer le ménage dans le local ainsi que pour se procurer de nouveaux sacs de sable pour les jeux de baseball poche;

2024-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU de verser pour l'exercice 2024 le montant demandé soit 250.00 \$ au compte 02 701 00 950.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4 DEMANDE D'AUTORISATION POUR PERMIS DE BOISSON – COMITÉ DE LOISIRS LES GAIS LURONS

CONSIDÉRANT la demande faite par le comité des loisirs Les Gais Lurons pour l'obtention d'une autorisation pour un permis de boisson auprès de la RACJ pour l'activité qui se tiendra le 24 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec la demande;

2024-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

ET RÉSOLU d'autoriser le comité des loisirs Les Gais Lurons à faire une demande de permis de boisson pour l'activité qui se tiendra sur le terrain municipal le 24 février prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La situation financière en date du 31 décembre 2023 est déposée à chacun des membres du conseil.

8.2 ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES D'OCTOBRE 2023

2024-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant au chèque déboursé numéro 202300605 au chèque déboursé numéro 202300675 soit acceptée et leurs paiements autorisés pour un montant de 82 865.90 \$ et de 51 190.77 \$ pour les salaires du mois de décembre des employés et des élus. Ces listes sont réputées faire partie intégrante du procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25,000.

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer la liste des contrats de plus de 25,000 entre les fournisseurs et la municipalité,

Total des achats par fournisseur sommaire

No fournisseur	Nom	Total Achats
18	JN Denis Inc.	59 291,91 \$
141	Les Bétons L. Barolet inc.	25 108,87 \$
24	M.R.C. Haut-St-François	109 213,64 \$
833	MINISTRE DES FINANCES	77 876,00 \$
6	Pierre Chouinard & Fils	44 133,96 \$
40	Receveur général du Canada	49 743,44 \$
991	Régie intermunicipale incendie des Rivières	68 744,34 \$
39	REVENU QUEBEC	119 890,63 \$
397	SEL WARWICK INC.	54 281,53 \$
726	Valoris - Régie HSF et Sherbrooke	32 741,50 \$
195	Ville de Scotstown (incluant l'achat du camion)	101 443,34\$
		742 469,16 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2024-01-08 ET RÉSOLU de déposer de façon officielle la liste des contrats totalisant plus de 25,000 \$ entre les fournisseurs et la municipalité. Cette liste est réputée faire partie du procès-verbal.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

8.4 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – BUDGET 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2024-01-09 ET RÉSOLU de déposer de façon officielle la liste des dépenses incompressibles du budget 2024. Cette liste est réputée faire partie du procès-verbal.

02-110-00-131	Conseil municipal: Rémunération	20 300,00 \$
02-110-00-132	Conseil municipal: Rémunération - Atelier	17 000,00 \$
02-110-00-133	Conseil municipal: Allocation non-imposable	27 000,00 \$
02-110-00-220	Conseil municipal: R.R.Q. (part employeur)	819,00 \$
02-110-00-241	Conseil municipal: F.S.S. (part employeur)	2 467,00 \$
02-110-00-262	Élus - Assurance parentale	300,00 \$
02-110-00-310	Frais de déplacement	3 100,00 \$
02-120-00-953	Quote-part à la cour municipale	3 700,00 \$
02-130-00-141	Rémunération GD et secrétaire-trésorier	81 500,00 \$
02-130-00-222	R.R.Q. (part employeur) Gest. Financ.	4 992,00 \$
02-130-00-232	Ass. Emploi (part employeur) Gest. Financ.	1 141,00 \$
02-130-00-242	F.S.S. (part employeur) Gest. Financ.	3 472,00 \$
02-130-00-252	Cotisations à la CSST - Employés	1 182,00 \$
02-130-00-262	DG - Assurance parentale	564,00 \$
02-130-00-310	Frais de déplacement	3 500,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste	1 800,00 \$
02-130-00-331	Téléphone et internet bureau municipal	2 400,00 \$
02-130-00-335	Site Web municipal	7 000,00 \$
02-130-00-412	Services juridiques	10 000,00 \$
02-130-00-413	Comptabilité et vérification	21 000,00 \$
02-130-00-414	Contrat de service informatique	9 700,00 \$
02-130-00-421	Assurances bâtiments	4 400,00 \$
02-130-00-632	Huile à chauffage et propane Centre mun.	1 500,00 \$
02-130-00-681	Électricité Centre Communautaire	1 500,00 \$
02-130-10-141	Secrétaire - commis bureau (2e)	31 000,00 \$
02-130-10-222	Secrétaire 2 - RRQ	1 760,00 \$

02-130-10-232	Secrétaire (2e) - Assurance-emploi	434,00 \$
02-130-10-242	Secrétaire (2e) - Fonds des services de santé	1 321,00 \$
02-130-10-252	Secrétaire (2e) - CSST	450,00 \$
02-130-10-262	Secrétaire (2e) - RQAP	215,00 \$
02-130-50-141	Rémunération concierge	13 000,00 \$
02-130-50-222	RRQ	608,00 \$
02-130-50-232	Assurance emploi	182,00 \$
02-130-50-242	FSS	554,00 \$
02-130-50-252	CSST	189,00 \$
02-130-50-262	RQAP	90,00 \$
02-140-00-141	Rémunération - Greffe élection	3 500,00 \$
02-140-00-222	RRQ	224,00 \$
02-140-00-232	Assurance emploi	490,00 \$
02-140-00-242	FSS	149,00 \$
02-140-00-252	CSST	10,00 \$
02-140-00-262	RQAP	24,00 \$
02-150-00-951	Quote-part M.R.C. Évaluation	22 709,00 \$
02-190-00-422	Assurance Responsabilité civile	4 940,00 \$
02-190-00-423	Assurance Cautionnement	2 100,00 \$
02-190-00-951	Quote-part M.R.C. Administration générale	13 715,00 \$
02-190-01-951	Quote-part MRC - Fibre et IHV	6 109,00 \$
02-210-00-431	Contribution Sûreté du Québec	79 510,00 \$
02-220-00-421	Assurances serv. Incendie	660,00 \$
02-220-00-425	Ass. Véhicules Incendie	200,00 \$
02-220-00-632	Propane Chauffage	2 500,00 \$
02-220-00-635	Service de remplissage d'extincteurs	400,00 \$
02-220-00-951	Régie SSI - quote-part	129 281,00 \$
02-230-00-339	Système d'alerte	400,00 \$
02-230-00-419	Sécurité Civile	1 000,00 \$
02-320-00-141	Rémunération voirie	101 500,00 \$
02-320-00-222	R.R.Q. (part employeur) Voirie municipale	6 272,00 \$
02-320-00-232	Ass. Emploi (part employeur) voirie municipale	1 421,00 \$
02-320-00-242	F.S.S. (part employeur) Voirie municipale	4 324,00 \$
02-320-00-252	Cotisations à la CSST - Employés	1 472,00 \$
02-320-00-262	Voirie - Assurance parentale	702,00 \$
02-320-00-310	Frais de déplacement	2 500,00 \$
02-320-00-331	Téléphone Voirie municipale	960,00 \$
02-320-00-421	Assurances bâtiment Voirie municipale	795,00 \$
02-320-00-425	Ass. véhicules Voirie	1 500,00 \$
02-320-00-429	Ass. bris de machine Voirie	270,00 \$
02-320-00-631	Essence & Diesel Voirie municipale	27 000,00 \$
02-320-00-633	Graisse et lubrifiants	4 100,00 \$
02-320-00-640	Pièces & accessoires voirie municipale	5 000,00 \$
02-320-00-641	Couteaux, lames - Niveleuse	1 500,00 \$
02-320-00-645	Panneaux de signalisation	2 100,00 \$
02-320-00-650	Vêtements, chaussures et fournitures	4 000,00 \$
02-320-00-681	Électricité garage municipal	4 000,00 \$
02-320-00-965	Immatriculation des véhicules	3 800,00 \$
02-330-00-141	Rémunération Enlèvement de la neige	77 150,00 \$
02-330-00-222	R.R.Q. Enlèvement de la neige	4 490,00 \$
02-330-00-232	Ass. Emploi Enlèvement de la neige	1 080,00 \$
02-330-00-242	F.S.S. Enlèvement de la neige	3 074,00 \$
02-330-00-252	Cotisations à la CSST - Employés	1 046,00 \$
02-330-00-262	Ent. Hiver - Assurance parentale	499,00 \$
02-330-00-310	Frais de déplacement	500,00 \$
02-330-00-329	Frais de patrouille - Allocation dépense	1 600,00 \$
02-330-00-331	téléphone	600,00 \$
02-330-00-421	Assurances-bâtiments déneigement	80,00 \$

02-330-00-425	Ass. Véhicules déneigement	1 220,00 \$
02-330-00-622	Sable	22 000,00 \$
02-330-00-631	Essences et Diésel - Enlèvement de la neige	27 000,00 \$
02-330-00-632	Huile à chauffage - propane	6 500,00 \$
02-330-00-633	Huiles et graisses - Enlèvement de la neige	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires- Enlèvement de la neige	1 000,00 \$
02-330-00-644	Couteaux; lames; sabots - Enlèvement neige	11 000,00 \$
02-330-00-681	Électricité - garage municipal	2 000,00 \$
02-330-00-965	Immatriculation - Enlèvement de la neige	2 100,00 \$
02-340-00-681	Électricité - Éclairage public	3 100,00 \$
02-370-00-951	Transport collectif - Ligne Lingwick	388,00 \$
02-370-01-951	Transport Adapté	1 986,00 \$
02-414-00-951	Vidange de fosses septiques	27 000,00 \$
02-451-10-446	Collecte & transport déchets domestiques Contrat)	43 932,00 \$
02-451-20-446	Enfouissement au site régional (Déchets)	43 000,00 \$
02-451-20-951	Quote-part M.R.C. RDD	590,00 \$
02-452-10-446	Collecte sélective	19 000,00 \$
02-452-10-630	Valorisation matières résiduelles	3 500,00 \$
02-452-10-951	Quote-part M.R.C. Éco Centre	1 540,00 \$
02-452-10-953	Régie de tri et de récupération	7 000,00 \$
02-470-00-419	CCE - Compensation pour réunions	300,00 \$
02-600-00-419	CCU - Compensation pour réunions	300,00 \$
02-610-00-141	Rémunération inspecteur en bâtiment	30 000,00 \$
02-610-00-222	R.R.Q. (part employeur) insp. Bâtiment	1 696,00 \$
02-610-00-232	Ass.-emploi (part employeur) insp. Bâtiment	420,00 \$
02-610-00-242	F.S.S. (part employeur) insp. Bâtiment	1 278,00 \$
02-610-00-252	Cotisations à la CSST - Employés	435,00 \$
02-610-00-262	Insp. Bât. - Assurance parentale	208,00 \$
02-610-00-310	Frais de déplacement Inspecteur	1 000,00 \$
02-610-00-414	Honoraires - administration et informatique	300,00 \$
02-610-00-951	Quote-part M.R.C. Aménagement	23 220,00 \$
02-620-00-951	Développement économique régional CLD	4 589,00 \$
02-622-00-959	Dévelop. écon. Local/ Accès propriété	5 000,00 \$
02-701-00-141	Rémunération emploi saisonnier	35 750,00 \$
02-701-00-222	R.R.Q. (part employeur) insp. Bâtiment	501,00 \$
02-701-00-232	Ass.-emploi (part employeur) insp. Bâtiment	1 523,00 \$
02-701-00-242	F.S.S. (part employeur) insp. Bâtiment	518,00 \$
02-701-00-262	Insp. Bât. - Assurance parentale	247,00 \$
02-701-00-310	Frais de déplacement emploi saisonnier	200,00 \$
02-701-00-331	Frais de téléphone-wifi	800,00 \$
02-701-00-421	Assurances Remise de parc	90,00 \$
02-701-00-681	Électricité centre municipal	14 000,00 \$
02-701-01-681	Électricité - centre village	500,00 \$
02-701-50-421	Assurances Chalet Loisirs	465,00 \$
02-701-50-425	Ass, Véhi. Tracteur Pelouse	150,00 \$
02-701-50-631	Entretien :pelouses et patinoire: essence/fourn.	1 000,00 \$
02-701-50-681	Terrain de jeux: Électricité	3 500,00 \$
02-701-90-681	pont couvert: Électricité	300,00 \$
02-702-00-423	Assurances respons. civile des Organismes	1 200,00 \$
02-702-10-421	Assurances Église Chalmers	380,00 \$
02-702-10-681	Église Chalmers : électricité	300,00 \$
02-702-11-421	Assurances Pergola	480,00 \$
02-702-30-494	Cotisation Bibliothèque centrale de prêt	1 960,00 \$
02-920-02-725	Remb. Capital - rétrocaveuse 2019	24 100,00 \$
02-921-02-840	Intérêt DLT rétrocaveuse 2019	610,00 \$
02-922-00-896	Frais bancaires	597,00 \$
		1 194 169,00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 ADHÉSION 2024 - ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

2024-01-10

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour le directeur général au montant de 1407.00 \$ pour 2024 avec l'assurance professionnelle. Le compte affecté pour cette dépense est le 02 130 00 494.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 ADHÉSION 2024 - FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lingwick est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, en tant que membre, bénéficie de différents services gratuits ou à faibles coûts de la part de la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

2024-01-11

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion à la FQM au montant de 1 247.01 \$ pour 2024 plus taxes applicables et affecté au compte budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2024 – 380-2023

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Kim Munkittrick à la séance régulière le 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un budget pour l'année financière 2024, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE

2024-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le règlement 380-2023 soit adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 – Année fiscale

Les taux de taxes et tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2024.

ARTICLE 2 – Taxe foncière année 2024

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,6753 \$ pour 100 \$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3 – Taxe Sûreté du Québec année 2024

Le taux de la taxe Sûreté du Québec est fixé à 0,0769\$ pour 100 \$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 5 – Taxe règlement route 257

Le taux de la taxe pour la quote-part du remboursement du règlement d'emprunt de la MRC pour la réfection de la route 257 est fixé à 0.054\$ pour 100 \$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 6 – Taxe règlement d’emprunt 353-2019

Le taux de la taxe pour le remboursement du règlement d’emprunt n°353-2019 est fixé à 0,0241 \$ pour 100 \$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 7 – Tarif pour service de collectes, transport et enfouissement des matières résiduelles

Service de plus ou moins 16 collectes par année :

Le tarif de compensation pour le service de collectes, transport et enfouissement des matières résiduelles est fixé à 164\$ par bac de 360 litres pour le service de 16 collectes par année.

Service 52 collectes par année :

Le tarif de compensation pour le service de collectes, transport et enfouissement des matières résiduelles est fixé à 493 \$ par bacs de 360 litres pour le service de 52 collectes par année.

ARTICLE 8 - Le tarif pour collectes, transport et traitement des matières récupérables

Service de plus ou moins 26 collectes par année :

Le tarif pour collectes, transport et traitement des matières récupérables est fixé à 62\$ par bac de 360 litres pour le service de plus ou moins 26 collectes par année.

ARTICLE 9 – Tarif pour collectes, transport et traitement des matières putrescibles

Service de plus ou moins 15 collectes par année :

Le tarif pour collectes, transport et traitement des matières putrescibles est à 38\$ par bac de 240 litres pour le service de plus ou moins 15 collectes par année.

ARTICLE 10 – Tarif pour la licence de chien

Le tarif annuel pour la licence de chien est fixé à 10 \$.

ARTICLE 11 – Tarif pour le service de traitement des boues de fosses septiques

La compensation annuelle pour chaque résidence permanente ou saisonnière pour le service dispensé par la MRC du Haut-Saint-François pour la cueillette, le transport et le traitement des boues des fosses septiques des résidences est fixé à 90\$ par année.

ARTICLE 12 – Travaux relatifs aux cours d’eau municipaux

La somme nécessaire pour tous les travaux relatifs aux cours d'eau municipaux en milieu agricole sera chargée au propriétaire de l'immeuble situé dans le bassin versant concerné, sur la base de la superficie, déterminée dans le règlement régissant les cours d'eau. Cette somme sera perçue sous forme de taxe.

ARTICLE 13 – Achat de ponceaux

Lorsque le canton creuse des fossés de telle manière que pour avoir accès à sa propriété, un propriétaire doit installer des ponceaux, ces derniers sont installés par la municipalité à la condition que le propriétaire fournisse des ponceaux conformes.

Advenant que le propriétaire ne puisse fournir les ponceaux exigés dans les délais requis, pour ne pas lui causer préjudice, la municipalité effectuera l'achat des ponceaux requis à la condition que le propriétaire concerné accepte de défrayer les coûts que la municipalité lui facturera.

Les sommes pour chacun des achats seront facturées, aux montants respectifs, aux propriétaires visés.

ARTICLE 14 – Bacs roulants

La municipalité a fourni un bac vert et un bac bleu aux usagers inscrits au rôle de perception 2007 et recevant le service de 16 collectes des matières résiduelles pour les résidences permanentes, les résidences secondaires et les résidences saisonnières. Les bacs demeurent la propriété de la municipalité. Dans le cas d'un transfert de propriété, advenant que les bacs n'ont pas été laissés à la propriété vendue, la municipalité facturera l'ancien propriétaire.

La municipalité remettra gratuitement des bacs roulants : un bac vert, bac bleu et bac brun lors de la construction d'une nouvelle résidence.

La municipalité n'est pas responsable des remplacements, ajouts pour les années futures; cependant la municipalité remplacera gratuitement un bac endommagé lors de la cueillette.

Le tarif pour un bac roulant vert supplémentaire de 360 litres est fixé au prix courant. Le tarif pour un bac roulant bleu supplémentaire de 360 litres est fixé à 50% du prix courant.

Le tarif pour un bac roulant brun de 240 litres est fixé à 50% du prix courant. Ces bacs seront vendus uniquement aux résidants, commerces, propriétaires d'exploitations agricoles inscrits au rôle de perception 2024 et ce, jusqu'à épuisement des bacs que la municipalité possède en surplus.

ARTICLE 15 – Assimilation à la taxe foncière

Les tarifications imposées en vertu des articles 7, 8, 9, 10 et 11 du présent règlement sont assimilées à la taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est dûe.

ARTICLE 16 – Tarif pour services de l'inspecteur en bâtiment et en environnement hors de l'horaire de travail normal

Il est statué que, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année, toute demande d'intervention de l'inspecteur sera facturée au demandeur d'un tel service, au coût de 35 \$ à l'exception des rendez-vous pris pour les journées déterminées par résolution du conseil municipal, où l'inspecteur sera au bureau municipal de façon exceptionnelle.

ARTICLE 17 – Modalité de paiement

Les comptes de taxes inférieurs à 300 \$ sont payables en un seul versement, le 30 mars. Les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont payables en trois (3) versements égaux, le 30 mars, le 30 juin et le 30 septembre de chaque année.

ARTICLE 18 – Suppléments de taxes municipales et correction au rôle d'évaluation

Les suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sont payables en trois versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte et le second versement, soixante (60) jours après la date d'exigibilité du premier versement et le troisième versement, soixante (60) jours après la date d'exigibilité du second versement. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de supplément de taxes excédant 300,00 \$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 19 – Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt chargé pour les comptes de taxes en souffrance est de 12% pour l'année.

ARTICLE 20 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

9. PAUSE SANTÉ

Aucune

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Monsieur Guy Lapointe fait un bref résumé sur les activités de la Régie des Rivières en novembre dernier.

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 CONCEPTION D’UNE SABLEUSE À TROTTOIR

Dépôt de photos d’un équipement fait par les employés municipaux pour équiper le tracteur qui fait l’entretien du trottoir afin de pouvoir le sabler.

CONSIDÉRANT l’initiative des employés municipaux à concevoir cet équipement avec des matériaux municipaux récupérés

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick
ET RÉSOLU

2024-01-13

De faire paraître ce bon coup de la part des employés municipaux dans le Reflet comme preuve d’appréciation.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

11.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA ROUTE 257

ATTENDU QUE les municipalités de La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon (ci-après « Les Municipalités ») ont conclu une entente intermunicipale le 5 mars 2019, laquelle a été modifiée par addenda en avril 2022, afin de procéder à la réfection et l’entretien de la Route 257;

ATTENDU QUE par cette entente, les Municipalités ont délégué à la MRC du Haut-St-François leur compétence en matière de voirie pour la réfection et l’entretien de la route 257 pour le tronçon reliant les municipalités;

ATTENDU QUE la MRC et les Municipalités se sont entendues afin de retirer à la MRC la délégation de compétence qui lui a été faite relativement aux travaux d’entretien et que leur entente a été modifiée en conséquence;

ATTENDU QUE les Municipalités sont d’avis qu’il est dans leur intérêt d’optimiser l’entretien de la Route 257 en ayant une approche régionale;

ATTENDU QUE les Municipalités se sont entendues entre elles pour gérer l’entretien de la Route 257 de manière régionale en ce qui concerne le lignage, le fauchage des fossés et le colmatage;

ATTENDU QUE les Municipalités ont convenu de signer une entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de la Route 257, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE cette Régie a pour objet l’entretien de la Route 257 en ce qui concerne le lignage, le fauchage des fossés, l’entretien et rechargement normaux des accotements (excluant les réparations découlant d’événements hors de l’ordinaire, comme une pluie diluvienne par exemple) et les réparations mineures de la chaussée (application de membrane de goudron sur les fissures ou réparations du même genre) et ce, pour toute les portions de la route désignées dans l’entente;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-14

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hamel
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité approuve l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale de la Route 257 à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE Monsieur Robert Gladu maire et Monsieur Sylvain Drolet directeur général soient autorisés à signer cette entente;

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'approuver l'entente constituant la Régie intermunicipale de la Route 257;

QU'une copie de la présente résolution et de l'entente signée soit transmise aux municipalités de La Patrie, Hampden, Scotstown et Weedon de même qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ROUTE 257 MODIFIÉE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon ont conclu une entente intermunicipale le 5 mars 2019, laquelle a été modifiée par addenda en avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, les municipalités ci-haut mentionnées ont délégué à la MRC du Haut-St-François leur compétence en matière de voirie pour la réfection et l'entretien de la route 257 pour le tronçon reliant les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales se sont entendues afin de retirer à la MRC la délégation de compétence qui lui a été faite relativement aux travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de modifier l'entente afin de tenir compte de cette nouvelle réalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2024-01-15

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité autorise la signature de l'entente intermunicipale modifiée par le maire, monsieur Robert Gladu et le directeur général, Sylvain Drolet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 TRANSPORT HSF

CONSIDÉRANT l'information transmise par la MRC à l'effet que les membres du comité Transport HSF demande aux municipalités de faire paraître la publicité envoyée avec les comptes de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le compte de taxes est une information municipale ;

EN CONSÉQUENCE

2024-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel
ET RÉSOLU

De publiciser l'information qui nous a été transmise par le transport du Haut-Saint-François sur le site du Canton de Lingwick et / ou dans le Reflet au lieu de le joindre au compte de taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Pont de la route 257

Informations transmises par monsieur le maire sur le suivi depuis novembre dernier concernant le pont mais aussi sur la circulation et les efforts et discussions dans ce dossier auprès du MTQ afin de faire avancer la réfection du pont de la route 257 et encadrer son achalandage.

12. HYGIÈNE DU MILIEU
12.1 ÉTUDE FRR4 – FOSSE SEPTIQUE

Dans le but de trouver un lieu de disposition plus proche pour les boues de fosses septiques, la MRC va mener une étude pour étudier les bassins de traitement des eaux municipales et voir à récupérer les boues de fosses septiques.

CONSIDÉRANT QU’il n’y a aucune implication pour le moment concernant cette étude;

CONSIDÉRANT QU’il y aurait trois municipalités qui seraient intéressées à obtenir les boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE l’étude pourra servir à la suite de notre contrat actuellement en cours pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE

2024-01-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de démontrer notre intérêt à cette étude pour connaître les possibilités futures de garder les boues à l’intérieur de notre territoire.

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
13.1 INVITATION DE MADAME BIBEAU – COCKTAIL DU 18 JANVIER

CONSIDÉRANT l’invitation de Madame Bibeau aux membres du conseil pour le cocktail du 18 janvier prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité peut aider les dossiers de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

2024-01-18

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU d’autoriser monsieur le maire et le conseiller Sylvain Hamel à être présents le 18 janvier prochain pour le cocktail organisé par madame Bibeau. Les frais de déplacement seront remboursés.

14. LOISIRS ET CULTURE
14.1

15. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée et sera archivée.

16. Varia – Ouvert
16.1 REMERCIEMENTS – DÉCORATIONS DE NOËL

Lettre de remerciements de la part du conseil municipal à envoyer pour les décorations de Noël, la fête ayant eu lieu en décembre ainsi que le retrait des décorations. Encore un excellent travail fait par les bénévoles qui sont toujours au rendez-vous.

16.2 SENTIER DES ÉCOSSAIS

Correspondance reçue pour remercier le soutien financier envers l’activité Bouchées et vin de mai dernier. Cette année, l’activité sera tenue le 27 avril prochain. Comme l’an passé, un montant de 500.00 \$ sera prélevé à même les fonds pour l’activité du 27 avril.

17. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune intervention

2024-01-19

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe de lever l'assemblée à 19h53.

Certificat de crédit numéro 2024-01-01

Je soussignée, Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu	Sylvain Drolet
Maire	Directeur général et greffier-trésorier